



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 septembre 2023

**Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> édition des Journées nationales de France Urbaine qui se sont déroulées à Angers les 21 et 22 septembre, UNION Sport & Cycle et France Urbaine se sont associées et ont officialisé leur collaboration. Elles ont ainsi signé une convention de partenariat en présence de nombreux élus et agents territoriaux issus des grandes agglomérations, communautés urbaines et métropoles.**

Au regard de nombreux enjeux et sujets communs, tels que ceux liés à la transition écologique, au verdissement de la ville et l'amélioration du cadre de vie, à la mise en mouvement des français, aux enjeux de mobilité ; les deux entités s'accordent notamment pour définir des **actions de collaborations dans les domaines suivants** :

1. Le développement de la pratique physique et sportive dans les territoires, au bénéfice du plus grand nombre à travers réflexions et actions opérationnelles, en particulier sur l'implantation, la construction et l'animation des équipements ludiques et sportifs mais également sur le rôle que peuvent jouer les entreprises des loisirs sportifs marchands dans l'offre sportive ;
2. Les sujets autour de l'aménagement urbain en matière d'équipements (mobilier urbain, équipements sportifs, accessibilité, appropriation de l'espace public, ZAN) ;
3. Les sujets liés à la sobriété énergétique, au développement durable ;
4. Les échanges autour de la gouvernance du sport et de ses composantes ;
5. La commande publique ;
6. Les sujets autour du cycle et de la mobilité active (accélération de la décarbonation des villes et métropoles, dynamique territoriale et politique des mobilités actives, ZFE, plan vélo 2023-2027) ;
7. Les sujets liés à l'emploi, à la filière professionnelle ;
8. L'analyse des clientèles du tourisme sportif (pratique et patrimoine).

Ainsi, par cette convention, l'UNION Sport et Cycle et France Urbaine confirment leur **engagement pour le développement local des activités physiques et sportives.**

---

**France Urbaine** est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. C'est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires.

Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 108 membres. Elle représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local,

national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

**L'UNION Sport & Cycle** est la première organisation professionnelle de la filière sport et cycle. Elle fédère plus de 3000 entreprises représentant plus de 2500 points de vente, 500 marques, et plus de 2500 établissements de pratiques, soit 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle s'engage pour développer l'activité physique et sportive sur les territoires en conseillant, en représentant et en accompagnant ses entreprises adhérentes à anticiper et à promouvoir l'activité physique et sportive.

Le fort ancrage local des entreprises fédérées par l'UNION Sport & Cycle leur confère une réelle légitimité à participer aux politiques sportives des collectivités. Ces entreprises, qu'il s'agisse des salles de sport, des entreprises d'aménagement ludiques et sportifs, des entreprises du cycle et de la mobilité active ou encore des commerces de sport, sont en lien constant avec le bloc communal dans le but de répondre aux aspirations des Français en matière d'offre et de pratique physique et sportive.

Parmi ses entreprises, figurent :

1. Celles spécialisées dans l'aménagement, l'installation et la maintenance d'équipements sportifs, des sols sportifs, d'aires de jeux ou de loisirs ou bien d'équipements sportifs en accès libre.
2. Celles composant sa commission « cycle », apportant pleinement leurs soutiens au secteur des mobilités actives et notamment l'usage du vélo afin qu'il s'inscrive dans le quotidien des français.
3. Celles constituant le secteur des loisirs sportifs marchands. Avec 7 300 établissements répartis sur l'ensemble du territoire français, les loisirs sportifs marchands accueillent chaque année 17 millions de Français.
4. Celles participant au tourisme sportif, que ce soit sur le secteur de la montagne (loueurs de ski, de VTT, etc.), des sports nautiques ou des loisirs sportifs outdoor.
5. Enfin, créé par l'Association Nationale des Elus aux Sports et l'UNION Sport & Cycle, le label Ville Active et Sportive a désormais pleinement sa place dans le paysage des collectivités territoriales avec son réseau de près de 700 villes labélisées.